

28-03-2022 P. Qué. Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 28 mars 2022 à 19h00, au 356, Principale à laquelle séance sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Monsieur Michel Hallé
Siège #2: Madame Franciska Caron
Siège #3: Madame Hélène Dumont
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

87-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Abrogation de la résolution 54-22
5. Centenaire - MégaScène
6. Abrogation de la résolution 72-22
7. Centenaire - Demande de permis de réunion
8. Centenaire - Demande d'autorisation à Madame Gina Poirier
9. Abrogation de la résolution 85-22
10. Demande de soumission - CPÉSTP
11. Musée Patrimonial de Saint-Cléophas
12. Demande à la CPTAQ – Les Entreprises A&D Landry inc.
13. Questions de l'assemblée
14. Levée de la réunion

88-22

Abrogation de la résolution 54-22

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la résolution 54-22 soit abrogée.

89-22

Centenaire – MegaScène

Proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de MégaScène au montant de 27 192.97\$ taxes incluses. Ce montant comprend la sonorisation, le chapiteau, l'éclairage et le service technique.

90-22

Abrogation de la résolution 72-22

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la résolution 72-22 soit abrogée.

91-22

Centenaire – Demande de permis de réunion

Proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas mandate la directrice générale pour faire la demande de 3 permis de réunion pour un montant total de 481.50\$. Lesdits permis serviront du 30 juin au 3 juillet prochain pour 4 points de vente différents lors de la programmation du centenaire.

92-22

Centenaire

Demande d'autorisation à Madame Gina Poirier

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité qu'une demande d'autorisation soit acheminée à Madame Gina Poirier afin que le véhicule récréatif (côte-à-côte), qui servira de bar extérieur lors de l'activité de boîte à savon le 2 juillet prochain, puisse être installé sur le lot 4 348 344 dont elle est propriétaire.

93-22

Abrogation de la résolution 85-22

Proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que la résolution 85-22 soit abrogée.

94-22

Demande de soumission - CPÉSTP

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale à lancer l'appel d'offre concernant le démantèlement, l'achat et la pose des portes et fenêtres du CPÉSTP.

95-22

Musée Patrimonial de Saint-Cléophas

Proposé par Madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas remettre un montant de 1 000\$ au Musée Patrimonial. Une reddition de compte devra être déposée par le comité à la Municipalité à chaque année, le montant dépensé sera renouvelable annuellement jusqu'à concurrence de 1 000\$ maximum.

96-22

Demande à la CPTAQ - Les Entreprises A&D Landry inc.

Considérant que Les Entreprises A&D Landry inc. exploite une carrière située sur les lots 4 347 475 et 4 347 478;

Considérant que l'autorisation de l'agrandissement du milieu d'exploitation ne viendra pas perturber le dynamisme agricole ou nuire à l'homogénéité du milieu;

Considérant qu'il n'y aura aucun impact négatif sur le potentiel agricole des lots visés et des lots avoisinants;

Considérant que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires au dossier;

Par conséquent, il est proposé par Madame Micheline Morin et résolu que la Municipalité de Saint-Cléophas appuie Les Entreprises A&D Landry inc concernant sa demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de renouveler et agrandir l'exploitation de la carrière sur une superficie d'environ 3,98 ha située sur les lots 4 347 475 et 4 347 478.

97-22

Levée de la séance

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures quinze minutes (19h15).

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice générale et gref.-trés.

